

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 23.03.2024

Le 23/03/2024 à 8 h 30, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil, après avoir été convoqués dans les délais légaux le 19/03/2024 par Mr Jean-François CHORAIN, Maire.

**PRESENTS** : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, BERTHAIL Angélique, BOYER Carole, PEYRARD Olivier, EPALLE Sandrine et ROYON Frederic

**ABSENTS EXCUSES** : DOURRET Jocelyn ayant donné pouvoir à CHORAIN Jean François  
GUILLAUME Chris a quitté la salle à 10h30 et a donné pouvoir à LEGER Sébastien

**SECRETAIRE** : EPALLE Sandrine

Approbation du procès-verbal du 17/02/2024 à l'unanimité.

### 1-PATRIMOINE

#### Vente d'une partie de la parcelle communale F115

Mr le Maire donne lecture de 4 demandes d'achat pour un terrain constructible hors lotissement. Dans la situation actuelle, la Commune ne peut pas répondre à ces demandes. Il rappelle qu'en 2021, la Commune a fait l'acquisition de la parcelle F 115 sur le Chemin des Templiers. Cette parcelle est classée, en partie, au nord en zone AUa pour une surface de 6 062 m<sup>2</sup>.

Sachant que la division et l'aménagement des lots (notamment la voirie) reviendra à l'acquéreur, Mr le Maire propose de vendre cette surface d'environ 6000 m<sup>2</sup> en globalité ; la recette financière contribuera aux projets communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 3 Contre et 10 Pour (1 abstention) autorise Mr le Maire à NEGOCIER LA VENTE d'environ 6 000 m<sup>2</sup> de la parcelle F115 en fonction des propositions financières (minimum de 120 000 €) et des projets présentés.

### 2-TRAVAUX

#### Avenant aménagement sécuritaire Route de Jonzieux

La délibération du 20 Janvier 2024 approuvait le choix du groupement d'entreprises BORNE BOUCHARDON pour l'ensemble des travaux sur le secteur du Pied des Saints et de la Route de Jonzieux pour un montant global de 471 220 € :

- Assainissement et mise en séparatif sur le Pied des Saints et le haut de la Route de Jonzieux,
- Renouvellement du réseau eau potable sur la partie 2 Route de Jonzieux (du N°1 au 17),
- Aménagements sécuritaires sur la Route de Jonzieux.

Suite à la réunion publique en présence des riverains et après discussions, il a été étudié de déplacer le plateau (gendarme couché) et de faire un trottoir en béton désactivé avec des bordures T2 (non franchissables) sur le côté droit depuis l'entrée de bourg Route de Jonzieux jusqu'au carrefour.

Le bureau maître d'œuvre Fbi-ie a consulté l'entreprise titulaire du marché et les travaux supplémentaires ont été chiffrés à hauteur de 39 930 € HT.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition d'avenant du groupement d'entreprises BORNE BOUCHARDON pour les travaux supplémentaires précités et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

### Avenant dissimulation réseaux secs Route de Jonzieux

Il y a lieu d'envisager des travaux supplémentaires de dissimulation des réseaux secs sur la Route de Jonzieux.

En effet, suite à l'étude entreprise, la reprise des branchements est plus complexe que ce qu'elle avait été estimée ; cela représente 50 m de Génie Civil supplémentaire. La reprise des deux branchements route de St Romain Lachalm avec le Génie Civil en partie privative n'avait pas été chiffré également mais elle est nécessaire pour supprimer le réseau en aérien qui passe par les propriétés. Par ailleurs, pour la réfection de la route, le Département demande une couche d'enrobé. Le montant des travaux supplémentaires est conséquent, mais cela anticipe la partie dissimulation et renforcement sur cette seconde route.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

- Prend acte que le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux supplémentaires de dissimulation des réseaux secs sur la Route de Jonzieux étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis pour information avant exécution ;
- Approuve le montant des travaux supplémentaires et la participation prévisionnelle de la commune, sachant que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### Mise en place extinction nocturne de l'éclairage public

Il y a lieu d'envisager des travaux d'Eclairage Public en 2024 pour une extinction nocturne partielle (baisse d'intensité en bordure des RD et dans l'agglomération, extinction des autres lampes de 23 h à 6 h)

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux 2024 d'Eclairage Public étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis pour information avant exécution ;

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, sachant que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 5 années ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces et à déposer une demande d'aide au Parc Naturel Régional du Pilat sur le reste à charge.

### Réactualisation du linéaire et des montant pour la création de la voirie forestière de l'Arbret

La délibération du 22 Avril 2023 approuvait le projet de desserte forestière dans le Bois de l'Arbret (massif classé C1 dans le schéma de desserte de la Loire) en limite de la Commune de SAINT-REGIS-DU-COIN pour un montant estimatif de 55 000 € HT. Les travaux correspondent à la transformation d'une piste de débardage (850 ml) en route forestière accessible aux grumiers avec aménagement de 3 places de dépôt et d'une place de dépôt-retournement.

Mr le Maire propose des travaux supplémentaires de mise en gabarit (élargissement à 3m50) de la route forestière sur 440 ml ; ce qui porte le projet à 80 000 € HT avec des participations proportionnelles ; soit 4 000 € pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les travaux de mise en gabarit et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises correspondante.

## **3-FINANCES**

### Approbation des Comptes Administratifs 2023 et affectation des résultats

#### **Budget Lotissement**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2024-02-03 au niveau de l'affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement est entièrement affecté à l'excédent reporté (chapitre 002 de la section fonctionnement) pour 125 967,23 €.

#### **Budget Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Michelle PIOT, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Mr Jean-François CHORAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1.lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		9 323.58	140 151.21	
Opérations de l'exercice	1 231 886.39	1 501 765.32	666 841.12	677 395,87
<b>TOTAUX</b>	<b>1 231 886.39</b>	<b>1 511 088.90</b>	<b>806 992.33</b>	<b>677 395.87</b>
Résultats de clôture avant affectation		279 202.51 €	129 596.46 €	

2. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et approuve le Compte Administratif 2023 pour le Budget COMMUNE à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-François CHORAIN, Maire de la Commune,

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement (143 237 € de dépenses, 49 800 € de recettes), le besoin net de la section est de **223 033.46 €**.

3. décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement à l'unanimité :

A) Excédent de fonctionnement au 31-12-2023	279 202.51 €
* affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	<b>260 000.00</b>
* affectation à l'excédent reporté (compte 002)	<b>19 202.51</b>
B) Remarque : le déficit d'investissement sera reporté au BP (compte 001)	129 596.46 €

#### Approbation des comptes de gestion 2023 dressés par le comptable public : budget COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion (*budget Commune*) dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## Approbation de l'ensemble des Budgets Primitifs 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-François CHORAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 approuvé à l'unanimité les propositions pour le Budget Primitif 2024 qui peuvent se résumer ainsi :

### **Budget Primitif Commune**

<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>			<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	372 300,00 €	Résultat d'exploit° reporté	002	19 202,51 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	388 610,00 €	Atténuation de charges	013	1 000,00 €
Atténuation de produits	014	2 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	214 820,00 €
Virement à la section d'investissement	023	226 010,00 €	Impôts et taxes	73	45 200,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	24 000,00 €	Impositions directes	731	634 300,00 €
Autres charges de gestion courante	65	395 300,00 €	Dotations et participations	74	506 200,00 €
Charges financières	66	45 000,00 €	Autres produits de gestion courante	75	35 500,00 €
Charges exceptionnelles	67	2 000,00 €	Produits exceptionnels	77	997,49 €
Dot. Provisions semi-budgétaires	68	2 000,00 €			
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 457 220,00 €</b>			<b>1 457 220,00 €</b>

<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>			<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Solde d'exécution de la section Invest. Reporté	001	129 596,46 €	Virement de la section d'exploitation	021	226 010,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	346 333,14 €	Produits des cessions d'immo.	024	120 000,00 €
Immo incorporelles		16 513,00 €	Opérations d'ordre de transfert sections	040	24 000,00 €
Subventions d'équipement versées	204	123 593,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	10	308 000,00 €
Immobilisations corpo.	21	375 020,00 €	Subventions d'inves.	13	939 044,02 €
Immobilisations en cours	23	1 413 513,40 €	Emprunts et dettes assimilées	16	787 514,98 €
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>2 404 569,00 €</b>			<b>2 404 569,00 €</b>

## Budget Lotissement des Frênes

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
			Résultat d'exploitation reporté	002	125 967,23 €
Charges à caractère général	011	35 450,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	95 787,25 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	146 555,94 €	Produits des services, du domaine et des ventes	70	66 000,00 €
Opérat° ordre intérieur de la section	043	2 600,00 €	Opérat° ordre intérieur de la section	043	2 600,00 €
Charges financières	66	2 600,00 €	Autres produits de gestion courante	75	100,00 €
Charges exceptionnelles	67	1 000,00 €	Produits exceptionnels	77	1 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>188 205,94 €</b>			<b>291 454,48 €</b>

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Opérations ordre Transfert entre sections	040	95 787,25 €	Solde d'exécution de la section reporté	001	555 182,54 €
Emprunts et dettes assimilées	16	546 400,00 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	040	146 555,94 €
<b>TOTAUX</b>		<b>642 187,25 €</b>			<b>701 738,48€</b>

## Budget Maison Médicale

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	11	7 330,00 €	Excédent fonctionnement	002	7 006,67 €
Virement à la section d'investissement	023	26 870,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	21 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	24 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes divers	75	35 200,00 €
Autres charges de gestion	65	1 000,00 €	Produits exceptionnels	77	993,33 €
Charges financières	66	4 000,00 €			
Charges exceptionnelles	67	1 000,00 €			
<b>TOTAUX</b>		<b>64 200,00€</b>			<b>64 200,00 €</b>

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	21 000,00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement	001	88 480,02 €
Emprunts et dettes	16	26 019,98 €	Virement de la section d'exploitation	021	26 870,00 €
Immobilisations en cours	2313	113 050,02 €	Dotations, fonds divers et réserves	10	20 000,00 €
			Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	24 000,00 €
			Emprunts et dettes assimilées	16	719,98 €
<b>TOTAUX</b>		<b>160 070,00€</b>			<b>160 070,00 €</b>

### Budget Assainissement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	35 000,00 €	Excédent antérieur reporté	002	11 499,85 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	12 100,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	35 000,00 €
Atténuation de produits	014	5 900,00 €			
Virement à la section d'investissement	023	20 990,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	75 500,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	42 400,00 €			
Autres charges de gestion courante	65	2 000,00 €			
Charges financières	66	1 310,00 €	Autres produits de gestion courante	75	100,00 €
Charges exceptionnelles	67	2 300,00 €			
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	1 000,00 €	Produits exceptionnels	77	900,15 €
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<b>123 000,00 €</b>			<b>123 000,00 €</b>

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Solde d'exécution de la section d'investissement	001	44 316,81 €	Virement de la section d'exploitation	021	20 990,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	35 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	10	20 000,00 €
Emprunts et dettes assimilés	16	5 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40	42 400,00 €
Immobilisations incorporelles	20	60 000,00 €	Subventions d'investissement	13	273 288,00 €
Immobilisations corporelles	21	20 000,00 €			
Immobilisations en cours	23	189 361,19 €			
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>356 678,00 €</b>			<b>356 678,00 €</b>

## Budget Eau

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	95 778,00 €	Report excédent	002	7 912,33 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	24 200,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	34 700,00 €
Atténuation de produits	014	17 570,00 €			
Virement à la section d'investissement	023	32 200,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	203 500,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	69 800,00 €			
Autres charges de gestion courante	65	2 000,00 €	Autres produits de gestion courante	75	100,00 €
Charges financières	66	3 700,00 €			
Charges exceptionnelles	67	1 000,00 €	Produits exceptionnels	77	2035,67 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	1 000,00 €			
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<b>248 248,00 €</b>			<b>248 248,00 €</b>

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Opérations d'ordre de transfert entre sections	40	34 700,00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement	001	20 554,30 €
Emprunts et dettes assimilées	16	7 700,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	33 200,00 €
Immobilisations corporelles	21	4 300,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	69 800,00 €
Immobilisations en cours	23	295 955,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	10	40 000,00 €
			Subventions d'investissement	13	81 010,00 €
			Emprunt et dettes assimilées	16	98 090,70 €
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>342 655,00 €</b>			<b>342 655,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions pour les budgets primitifs 2024 qui ont été présentés comme ci-dessus.

### **Vote des Taux d'imposition 2024**

Pour rappel, avec la réforme de la fiscalité locale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune s'est vue attribuer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département (15,30 %) ; ce qui portait le taux de Taxe Foncière sur le Bâti communal à 33,81 %. L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 prévoit une augmentation des bases d'imposition.

Considérant la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de CONSERVER les taux de 2023 pour 2024 ; à savoir : Taxe foncier bâti 33.81 %, Taxe foncier non bâti 41,40 % et Taxe d'habitation sur résidences secondaires à 10,73 %.

### **Questions diverses**

Sur la mission **stratégie habitat et foncier** réalisé par l'agence d'urbanisme EPURES pour le compte de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, le conseil municipal est très sceptique sur le nombre de logements potentiels identifiés au centre-bourg.

Une réflexion d'aménagement sera portée sur le secteur de l'Orme (M7).

La Secrétaire, Sandrine EPALLE



Le Maire, Jean-François CHORAIN

